



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 15–18 novembre 2021

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 10 novembre 2021

WFP/EB.2/2021/4-A/2

Original: anglais

WFP/EB.2/2021/5(A,B,C,D)/2

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport concernant le PAM du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan stratégique du PAM pour 2022–2026 (WFP/EB.2/2021/4-A/1)
- Plan de gestion du PAM pour 2022–2024 (WFP/EB.2/2021/5-A/1)
- Nomination de l'Auditeur externe du PAM pour la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2028 (WFP/EB.2/2021/5-B/1)
- Plan de travail de l'Auditeur externe (WFP/EB.2/2021/5-C/1)
- Règles de gestion financière du PAM révisées (WFP/EB.2/2021/5-D/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES – NEW YORK

Référence: AC/2179

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 9 novembre 2021

Monsieur le Directeur exécutif,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents que vous lui avez présentés et dont la liste figure en annexe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et en transmettre dès que possible un exemplaire au Comité consultatif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président
Abdallah Bachar Bong

M. David Beasley
Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome, Italie

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (ci-après "le Comité") a examiné cinq documents établis par le Secrétariat du Programme alimentaire mondial (PAM) pour présentation au Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, qui se tient à Rome (Italie) à partir du 15 novembre 2021. Trois de ces documents sont présentés au Conseil d'administration pour approbation: le Plan stratégique du PAM pour 2022-2026 (EB.2/2021/4-A), le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024 (EB.2/2021/5-A/1) et le document intitulé "Nomination de l'Auditeur externe du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2028" (EB.2/2021/5-B/1). Les deux autres documents, à savoir le Plan de travail de l'Auditeur externe (EB.2/2021/5-C/1) et les Règles de gestion financière du PAM révisées (EB.2/2021/5-D/1), sont présentés pour information. Lors de l'examen des documents, le Secrétariat du PAM a communiqué au Comité des renseignements et des éclaircissements complémentaires, dont les derniers ont été reçus sous forme de réponses écrites le 25 octobre 2021.

II. Plan de gestion du PAM pour 2022-2024

Besoins opérationnels

2. Le Plan de gestion présente le programme de travail prévu du PAM et les ressources qu'il est proposé d'affecter au titre du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) pour soutenir les opérations de l'organisation. Les paragraphes 66 à 137 du document offrent un aperçu des besoins opérationnels pour 2022 ainsi qu'une analyse de ces besoins, notamment par bureau régional du PAM, par objectif stratégique et par résultat stratégique, en tenant également compte de l'action menée pour faire face à la COVID-19 et des principaux domaines thématiques transversaux. Compte tenu de la forte aggravation de la faim et de la malnutrition dans le monde décrite au chapitre I, les besoins opérationnels pour 2022, établis à partir de l'ensemble des besoins formulés dans les plans stratégiques de pays approuvés par le Conseil d'administration, sont estimés à 13,9 milliards de dollars É.-U. (EB.2/2021/5-A/1, par. 66).
3. Le document mentionne des besoins opérationnels estimés à 13,937 milliards de dollars pour 2022, soit une augmentation de 1,593 milliard de dollars, ou 13 pour cent, par rapport à 2021. En 2021, devant l'augmentation des demandes d'assistance alimentaire qui lui sont adressées, le PAM estime qu'une enveloppe de 14,3 milliards de dollars sera nécessaire pour faire face à l'insécurité alimentaire. Les recettes prévues provenant des contributions destinées au PAM en 2021 et en 2022 s'élèvent à 8,6 milliards de dollars et 8,4 milliards de dollars respectivement. Le plan d'exécution provisoire est établi déduction faite du solde estimé des contributions reportées, soit 100 millions de dollars, les reports représentant la différence entre les ressources disponibles et les dépenses effectuées au cours des exercices précédents. Le niveau de financement, soit 8,4 milliards de dollars en 2020, aboutit à un déficit de financement prévu d'un montant de 5,537 milliards de dollars, ou 39,7 pour cent en 2022 (ibid., Résumé, par. 29 et 122).
4. On estime que le PAM viendra en aide à 124,1 millions de personnes dans le cadre de 85 opérations, soit une augmentation de 23 pour cent par rapport au plan de gestion précédent, qui prévoyait de prêter assistance à 100,8 millions de bénéficiaires en 2021 (ibid., Résumé, par. 66 et tableau III.2). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu les informations ci-après concernant les besoins et le financement prévu. **Le Comité consultatif prend note de l'augmentation des besoins, des niveaux de financement prévus et du déficit de financement au fil des années, et ne doute pas que des informations complémentaires seront communiquées dans le prochain Plan de gestion du PAM.**

**TABLEAU 1: BESOINS ET FINANCEMENT PRÉVU, 2015-2021 (en millions de dollars)
Comparaison entre les besoins et le financement prévu mentionnés dans le
Plan de gestion pour 2015-2022**

Poste	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Besoins mentionnés dans le Plan de gestion (CAI compris)	7 967	8 581	9 007	9 011	9 796	10 566	12 344	13 937
Prévision de financement mentionnée dans le Plan de gestion	4 400	4 900	5 200	5 700	6 800	7 450	7 400	8 400
Déficit de financement	3 567	3 681	3 807	3 311	2 996	3 116	4 944	5 537

CAI: coûts d'appui indirects

Mobilisation de fonds

5. Le document donne des informations sur la diversification de la base de financement du PAM (ibid., par. 33 à 51), la recherche de solutions de financement innovantes et le renforcement de l'impact des financements (ibid., par. 52 à 57) ainsi que sur les stratégies visant à améliorer la souplesse et la prévisibilité des financements (ibid., par. 58 à 65). Concernant les contributions des principaux donateurs, le Comité a été informé qu'en 2020 les quatre plus grands donateurs représentaient 70 pour cent de l'ensemble des contributions tandis que les 10 plus grands en représentaient 89 pour cent; en 2021, les quatre principaux donateurs devraient compter pour 63 pour cent de l'ensemble des contributions d'après les prévisions, et les 10 principaux pour 92 pour cent (voir aussi le document EB.2/2021/5-A/1, figure II.1).
6. À sa demande, le Comité a reçu des informations complémentaires concernant les partenariats noués avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et a été informé que le PAM pouvait être sollicité pour appuyer des programmes gouvernementaux en fonction du contexte, des priorités et des lacunes dans la mise en œuvre. Le Comité a été informé que le PAM a déterminé qu'il possédait un avantage comparatif pour aider des gouvernements à atteindre leurs objectifs dans les domaines suivants: i) transformation rurale; ii) infrastructure durable; et iii) développement du capital humain. À ce jour, le domaine le plus important dans lequel le PAM a signé des accords avec des gouvernements pour exploiter des ressources provenant des institutions financières internationales est le développement du capital humain, en particulier dans le secteur des filets de protection sociale de type monétaire. Pour contribuer à une action multilatérale plus large, le PAM s'attachera à mettre en œuvre ses interventions en synergie avec les gouvernements et d'autres partenaires, notamment en encourageant le recours à des modalités de financement innovantes complémentaires.
7. Concernant les conversions de créances destinées à réduire la dette extérieure et à aider les pays en développement à rediriger les ressources ainsi libérées vers des priorités nationales de développement, le Comité a été informé que l'initiative entreprise dans ce domaine par le PAM est un outil financier débouchant sur des scénarios qui ne présentent que des avantages, pour le débiteur, pour le créancier et pour les programmes mis en œuvre par le PAM. La conversion de créances permet l'annulation de dettes souveraines extérieures par un créancier sous réserve que le pays débiteur s'engage à affecter des ressources nationales à des programmes et à des projets de développement convenus d'un commun accord. **Notant que le PAM a été associé à des conversions de créances dans six pays depuis 2009 pour un montant de 87,8 millions de dollars, le Comité consultatif appelle de ses vœux un renforcement de ce type d'initiative et ne doute pas que des informations supplémentaires seront communiquées sur le sujet dans le prochain Plan de gestion du PAM.**

8. À propos du programme ShareTheMeal, le Comité a été informé qu'une plateforme de dons en ligne, qui démocratise la mobilisation de fonds avec comme objectif de venir à bout de la faim dans le monde, permet à des particuliers et à des entreprises de nourrir des personnes démunies au moyen d'un simple clic sur un smartphone. Les utilisateurs peuvent verser des dons en faveur de campagnes axées sur des situations d'urgence, de manière ponctuelle ou régulière, ou encore en faveur de causes ou de défis personnels. Le Comité a été informé que des programmes et des fonds institutionnels étaient affectés en fonction de la sélection des campagnes menées auprès des donateurs, que les données sur les résultats obtenus recueillies sur le terrain étaient communiquées aux utilisateurs et que le programme ShareTheMeal sensibilisait de nouveaux utilisateurs par l'intermédiaire de ses partenariats mondiaux conclus dans divers secteurs, tels que les réseaux de livraison de plats à emporter, les applis de services de courses avec chauffeur et les banques. Depuis son lancement en 2015, l'application ShareTheMeal a été téléchargée plus de 5 millions de fois, ce qui a permis de distribuer plus de 110 millions de repas. Le Comité a été informé que pour tous les fonds collectés, y compris auprès des particuliers, le PAM respectera toujours la volonté des donateurs s'agissant de l'affectation des fonds et que les sympathisants pourront choisir soit d'adopter la solution la plus souple consistant à faire des dons pour répondre aux "besoins les plus importants" soit de diriger leurs dons vers une activité précise. Le Comité a été informé qu'en 2020, 35 pour cent en moyenne des fonds collectés grâce au programme ShareTheMeal n'étaient réservés à aucun usage particulier ou étaient des contributions multilatérales.
9. Dans le document, il est indiqué que bien que le PAM ait enregistré en 2020 une augmentation de 14 pour cent des financements souples par rapport à 2019, ceux-ci ne représentaient que 5,7 pour cent du montant total du produit des contributions en 2020, soit un niveau analogue à celui des années précédentes (EB.2/2021/5-A/1, par. 58, figure II.2). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le PAM est un organisme financé par des contributions volontaires, qui dépend principalement des fonds versés par les gouvernements et d'autres acteurs du secteur public pour répondre aux besoins définis dans son programme de travail. Les cinq plus grandes opérations de pays du PAM représentent la majorité des besoins de fonds, et les financements qui leur sont réservés ainsi que ceux destinés à d'autres opérations sont donc essentiels. Le Comité a été informé que les financements souples constituent l'une des principales modalités de financement du PAM, et permettent de renforcer la capacité d'action et d'intervention de celui-ci, et que le PAM pourrait tirer avantage de fonds supplémentaires de ce type. Les fonds préaffectés limitent dans une certaine mesure la souplesse d'adaptation et la flexibilité du PAM lorsqu'il doit intervenir rapidement, notamment dans les contextes d'urgence.
10. Le Comité a également été informé que le regroupement de dons assortis de restrictions au sein de projets multidonateurs accentue la complexité des programmes et peut aboutir à une couverture inégale et non durable des besoins ainsi qu'à l'interruption des activités et à des retards dans la mise en œuvre. Le Comité a été informé que le regroupement de fonds préaffectés au sein de projets multidonateurs entraîne une augmentation des coûts de transaction et a une incidence sur la souplesse d'adaptation lors des opérations. Le Comité a aussi reçu des informations concernant la stratégie de sensibilisation des donateurs gouvernementaux menée par le PAM pour réduire la préaffectation des fonds (voir aussi le document EB.2/2021/5-A/1, par. 60).

11. **Le Comité consultatif note que bien que le PAM ait enregistré en 2020 une augmentation de 14 pour cent des financements souples par rapport à 2019, ces financements ne représentaient que 5,7 pour cent du montant total des recettes provenant des contributions en 2020, soit un niveau analogue à celui des années précédentes. Le Comité ne doute donc pas que le PAM continuera de faire tout son possible pour collecter des fonds plus souples, notamment dans le cadre de son programme de mobilisation de fonds et de son programme ShareTheMeal, accroître encore la proportion des contributions sans affectation particulière et rendre compte des résultats dans son prochain Plan de gestion.**

Transferts sous forme de produits alimentaires et transferts de type monétaire

12. Les besoins prévus du PAM liés aux interventions face aux crises s'élèvent à 10,770 milliards de dollars en 2022 et représenteront la plus grande partie des ressources requises, soit 77 pour cent, tandis que ceux liés au renforcement de la résilience s'élèvent à 2,614 milliards de dollars et ceux liés aux causes profondes à 553 millions de dollars, soit 19 pour cent et 4 pour cent respectivement. Dans le document, il est indiqué que ces chiffres sont le reflet des besoins humanitaires croissants constatés à l'échelle mondiale et de la priorité fondamentale accordée par le PAM aux activités destinées à sauver des vies dans les situations d'urgence (ibid., par. 79, tableau III.1).
13. Le tableau III.9 indique en outre que le plan d'exécution provisoire du PAM pour 2022 devrait s'élever à 8,5 milliards de dollars et vise à venir en aide à 115 millions de bénéficiaires. Ce niveau représente 61 pour cent du montant de 13,927 milliards de dollars nécessaire pour couvrir les besoins opérationnels prévus pour 2022 et fournirait une assistance à 93 pour cent des 124 millions de bénéficiaires initialement ciblés. Pour permettre au PAM de prêter assistance au plus grand nombre possible de bénéficiaires ciblés, la plupart des bénéficiaires recevraient des rations plus petites ou en recevraient pendant moins longtemps qu'initialement prévu (ibid., par. 121, tableau III.9). Les besoins prévus du PAM liés aux interventions face aux crises qui sont mentionnés dans le plan d'exécution provisoire s'élèvent à 6,899 milliards de dollars en 2022 et représenteront la plus grande partie des ressources requises, soit 81 pour cent, tandis que ceux liés au renforcement de la résilience s'élèvent à 1,295 milliard de dollars et ceux liés aux causes profondes à 306 millions de dollars, soit 15 pour cent et 4 pour cent respectivement (ibid., tableau III.11).
14. Dans le document, il est également précisé que sur le montant total de 8,5 milliards de dollars relatif aux coûts de transfert inclus dans les besoins opérationnels qui sont mentionnés dans le plan d'exécution provisoire, les transferts sous forme de produits alimentaires en nature représentent 55 pour cent de l'assistance du PAM prévue en 2021, alors que les transferts de type monétaire devraient représenter 31 pour cent de l'assistance totale. La ventilation complète des coûts de transfert figure au tableau III.13 du rapport (ibid., Résumé). Les auteurs du rapport soulignent que l'augmentation prévue des besoins opérationnels se traduit par une hausse de 11 pour cent des ressources nécessaires aux transferts alimentaires et de 9 pour cent des ressources destinées aux transferts de type monétaire, ces modalités représentant à elles deux la majorité de l'ensemble des modalités d'assistance alimentaire. Bien que leur importance soit faible en valeur, les augmentations de 106 pour cent des ressources requises pour la prestation de services et de 25 pour cent de celles requises pour le renforcement des capacités montrent une progression de la demande de services assurés par le PAM et la volonté de développer les activités de renforcement de capacités en faveur des gouvernements et des communautés. Les valeurs cibles définies pour 2022 dans le Plan de gestion sont provisoires, et le nouveau Plan stratégique ainsi que le Cadre de résultats institutionnels connexe pourront comprendre des indicateurs et des valeurs cibles révisés (ibid., Résumé).

15. Dans le document, il est indiqué que les principales composantes du coût quotidien par bénéficiaire sont le coût du transfert lui-même, qui devrait représenter 84 pour cent en moyenne du coût total en 2022, les coûts de mise en œuvre et d'autres dépenses de fonctionnement. Il en résulte que la taille de la ration et le type de produits alimentaires utilisés dans les transferts de vivres ainsi que la valeur des transferts de type monétaire sont les principaux facteurs influant sur le coût quotidien par bénéficiaire (ibid., par. 112). En réponse à ses questions, le Comité a été informé que s'agissant du coût quotidien moyen par bénéficiaire des transferts de type monétaire (0,46 dollar), qui est plus élevé que celui des transferts sous forme de produits alimentaires (0,34 dollar), le coût est calculé en divisant les besoins de financement du PAM par le nombre de transferts quotidiens prévus (rations alimentaires quotidiennes ou aides quotidiennes pour les transferts de type monétaire) et comprend les catégories de coûts suivantes: valeur des transferts, coûts de transfert, coûts de mise en œuvre, coûts d'appui directs et coûts d'appui indirects. La part du transfert est la somme de la valeur du transfert et des coûts de transfert, et représente 84 pour cent du coût quotidien par bénéficiaire pour les transferts sous forme de produits alimentaires et les transferts de type monétaire, ce qui en fait le facteur de coût le plus élevé, ou le plus important, du coût global par bénéficiaire. Le Comité a été informé que les trois facteurs de coût restants (coûts de mise en œuvre, coûts d'appui directs et coûts d'appui indirects) représentent à eux trois 16 pour cent du coût quotidien par bénéficiaire. Les transferts de type monétaire ont un coût quotidien par bénéficiaire plus élevé que les transferts sous forme de produits alimentaires, car la valeur moyenne de la part du transfert qui leur est associée (0,39 dollar) est plus élevée que dans les transferts de type alimentaire (0,28 dollar). Le Comité a également été informé que le PAM chercherait à établir une valeur de transfert qui permette d'atteindre les objectifs des programmes et donne aux bénéficiaires les moyens de subvenir à leurs besoins sur les marchés locaux, dans la limite des fonds disponibles et en accord avec d'autres acteurs le cas échéant (voir aussi le document EB.2/2021/5-A/1, par. 113).
16. En particulier, s'agissant du coût quotidien par bénéficiaire qui représente 84 pour cent du coût total en moyenne, le Comité a été informé que la part du transfert, qui est le facteur de coût le plus important du coût global par bénéficiaire pour les transferts sous forme de produits alimentaires et les transferts de type monétaire, englobe le coût du transfert et le coût de la remise du transfert entre les mains du bénéficiaire, notamment le coût des produits alimentaires, de l'entreposage et du transport jusqu'au point de distribution. Dans le cas des transferts de type monétaire, la part du transfert est la valeur des espèces fournies plus le coût de l'acheminement de l'argent jusqu'au point de distribution ou du versement du montant correspondant sur les cartes de paiement ou les comptes des bénéficiaires. Le Comité a également reçu des informations sur les points suivants: comparaison entre la valeur des transferts sous forme de produits alimentaires et celle des transferts de type monétaire au cours de la période allant de 2016 à 2020; transferts de type monétaire distribués par pays bénéficiaire (tableau ci-dessous); initiatives visant à renforcer la confidentialité des données et la protection des bénéficiaires recevant une assistance de type monétaire au moyen d'un cadre d'assurance de la gestion; partenariats du PAM; contrôle; et programmes de renforcement des capacités (EB.2/2021/5-A/1, par. 76, 97 et 99 à 101; voir aussi par. 52 à 53 et 56 à 57 ci-dessous concernant le Plan stratégique).

TABLEAU 2: COMPARAISON ENTRE LA VALEUR DES TRANSFERTS SOUS FORME DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET LA VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE, 2016-2020 (en millions de dollars) ET TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE DISTRIBUÉS PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE					
	2016	2017	2018	2019	2020
Transferts de type monétaire distribués	882,3	1 446,1	1 760,5	2 134,0	2 123,7
Produits alimentaires distribués	2 051,1	2 197,5	2 132,6	2 346,0	2 410,1
Transferts de type monétaire distribués par pays bénéficiaire					
Pays bénéficiaire	2016	2017	2018	2019	2020
Liban	215,9	244,9	276,5	284,7	280,7
Yémen	28,9	63,6	90,9	265,3	251,9
Jordanie	145,5	148,6	161,3	171,0	166,0
Turquie	55,4	340,8	463,3	487,3	136,3
Bangladesh	9,9	9,1	33,6	61,3	109,2
Somalie	25,9	134,8	116,1	117,9	97,6
Soudan	36,1	23,6	27,0	47,9	74,5
Nigéria	4,7	37,2	47,5	52,8	70,2
Colombie	4,4	5,9	20,0	42,8	65,9
Soudan du Sud	13,5	28,8	25,1	49,8	56,8
Mali	6,9	14,7	35,2	31,1	54,8
Kenya	23,1	37,3	33,8	30,2	49,8
Ouganda	5,9	14,6	23,9	36,1	49,3
Égypte	18,9	20,9	23,3	27,6	47,4
Iraq	53,8	56,5	56,5	33,9	45,6
République démocratique du Congo	16,4	18,7	46,4	53,8	43,8
Territoires palestiniens	17,6	22,6	26,7	30,3	42,6
Syrie	3,0	4,9	10,6	23,6	31,6
Zimbabwe	17,7	11,8	12,2	38,2	25,5
Malawi	11,8	23,7	18,8	28,1	23,6
Autres	166,8	183,3	211,7	220,4	400,5
Total	882,3	1 446,1	1 760,5	2 134,0	2 123,7

Conséquences de la pandémie de COVID-19

17. Dans le document, il est indiqué qu'à la fin de 2021, le cadre de programmation du PAM pour la riposte et le redressement socioéconomiques face à la crise liée à la COVID-19 sera pleinement intégré dans les plans stratégiques de pays. Conçu pour compléter la planification des interventions d'urgence du PAM, ce cadre a contribué à catalyser et à coordonner les initiatives à long terme menées par l'organisation pour faire face à la COVID-19 en matière de programmation, de mobilisation de ressources et de partenariats, qui visent à aider les pays à reconstruire en mieux (ibid., par. 69). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur les points suivants: besoins sans précédent liés à la COVID-19, aux conflits et au changement climatique; importance accrue qu'il y a pour le PAM, du fait de la pandémie, à rester souple et réactif dans le cadre de son approche en matière de mobilisation de fonds, et capacité à saisir de nouvelles possibilités telles que le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action face à la COVID-19, tout en reconnaissant les problèmes que rencontrent certains donateurs pour fournir leur assistance et que des chocs économiques comme la pandémie de COVID-19 ainsi que les pertes consécutives de revenu pour les ménages, qui s'élèvent à 3 700 milliards de dollars, peuvent entraîner des changements de la demande de produits alimentaires dans un pays et que les pays dont les économies ont été le plus durement touchées par la pandémie de COVID-19 ont plus de risques que d'autres d'enregistrer une réduction de la demande.

Budget administratif et d'appui aux programmes

18. Dans le document, il est indiqué que le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) fournit un appui aux programmes et un appui administratif qui sont essentiels pour les activités du PAM. Pour 2022, le Secrétariat propose un budget AAP de 496,1 millions de dollars, niveau qui est inférieur au montant prévu des recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects pour cette même année. Cette augmentation de 12 pour cent par rapport au budget AAP de 2021, qui s'élevait à 443,5 millions de dollars, tient compte de la réorganisation du financement de l'appui aux programmes et des fonctions de support à la suite de l'opération de budgétisation stratégique ascendante, de la complexité croissante des activités du PAM et de sa détermination à continuer de mettre en œuvre ses programmes. Dans le document, il est indiqué que l'augmentation proposée de 12 pour cent du budget AAP est inférieure à l'augmentation des besoins opérationnels (13 pour cent) et à l'augmentation des recettes provenant des contributions (13,5 pour cent) par rapport au Plan de gestion pour 2021-2023. Le tableau V.2 fournit des informations sur le budget AAP proposé pour 2022 par département en le comparant à celui de 2021 (EB.2/2021/5-A/1, Résumé).
19. Dans le document, il est indiqué que l'augmentation du budget AAP permettra notamment d'apporter un soutien dans les domaines institutionnels prioritaires suivants: création d'entités chargées de la gestion de la continuité des opérations, de la gestion des données sur les bénéficiaires et de la protection des données; renforcement des activités de contrôle et d'évaluation, de la sécurité des employés et des capacités de la chaîne d'approvisionnement; respect des engagements pris par le PAM en matière de problématique femmes-hommes, d'inclusion du handicap et de durabilité environnementale et sociale; renforcement des ressources destinées aux activités liées à la gestion globale des risques, à la gestion de la performance et aux services de gestion; prise en compte systématique de la fonction relative aux partenariats stratégiques; et mise en œuvre de la politique du PAM en matière de personnel. Le tableau A.I.1 du rapport indique que les dépenses de personnel prévues dans le budget AAP ont augmenté entre 2021 et 2022, passant de 246,1 millions de dollars à 297,7 millions de dollars, et que les dépenses hors personnel sont passées de 197,3 millions de dollars à 198,5 millions de dollars, ce qui comprend 91,9 millions de dollars pour les dépenses de ressources humaines hors personnel et 106,6 millions de dollars pour les dépenses diverses hors personnel.

20. Ayant posé la question, le Comité a reçu des informations sur le tableau A.II.5 du document, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, et sur les propositions d'augmentation des sept rubriques budgétaires suivantes: 1. Consultants (de 30,926 millions de dollars à 55,802 millions de dollars); 2. Formation (de 4,828 millions de dollars à 6,264 millions de dollars); 3. Services et équipement TIC (de 9,368 millions de dollars à 13,839 millions de dollars); 4. Autres (de 13,820 millions de dollars à 34,150 millions de dollars); 5. Services fournis par des organismes des Nations Unies (de 883 000 dollars à 1,342 million de dollars); 6. Contributions organes de l'ONU (de 6,946 millions de dollars à 11,967 millions de dollars); et 7. Services juridiques (de 484 000 dollars à 888 000 dollars). Le Comité a été informé qu'une différence avait été trouvée pour les sept objets de dépenses, ce qui avait eu comme conséquence d'exclure les bureaux de pays, et que bien que le total ne soit pas modifié, les chiffres corrigés avaient été intégrés dans le Plan de gestion, comme suit: 1. Consultants (de 32,618 millions de dollars à 55,883 millions de dollars); 2. Formation (de 5,896 millions de dollars à 6,264 millions de dollars); 3. Services et équipement TIC (de 11,144 millions de dollars à 14,236 millions de dollars); 4. Autres (de 67,336 millions de dollars à 44,763 millions de dollars); 5. Services fournis par des organismes des Nations Unies (de 1,364 million de dollars à 1,342 million de dollars); 6 Contributions organes de l'ONU (de 7, 329 millions de dollars à 11, 967 millions dollars); et 7. Services juridiques (de 484 000 dollars à 888 000 dollars). **Le Comité consultatif prend note de certaines différences dans les rubriques budgétaires, concernant notamment les voyages officiels, les consultants et les services juridiques, et note que, bien que des informations corrigées lui aient été communiquées au sujet des sept catégories, il avait aussi demandé que lui soit fournie une justification des augmentations proposées et que les modifications apportées en conséquence aux sept catégories soient intégrées dans le Plan de gestion en ligne.**

TABLEAU 3: DÉPENSES AAP EN 2020 ET 2021 ET BUDGET AAP DE 2022

Département/ division	Consultants	Voyages officiels	Formation	Services et équipement TIC	Autres	Services fournis par des organismes des Nations Unies	Contributions organes de l' ONU	Services juridiques
TOTAL GÉNÉRAL								
Dépenses AAP de 2020	33 337	5 178	2 729	20 640	63 842	2 755	6 762	231
Dépenses de 2021 (9 mois)	33 400	5 170	1 207	5 450	50 197	2 050	6 089	275
Budget AAP de 2022	55 883	12 042	6 264	14 236	44 763	1 342	11 967	888

21. Concernant l'état des dépenses en 2020 et en 2021, le Comité a été informé que lorsqu'on compare le budget de 2022 aux dépenses effectuées en 2020 et en 2021, il est important de garder à l'esprit la façon dont les sources de financement ont évolué en 2022 ainsi que les répercussions de la situation liée à la COVID-19 sur les méthodes de travail adoptées en 2020 et en 2021. En outre, les crédits budgétaires affectés en début d'année sont fondés sur le montant total des dépenses hors personnel et ne sont pas ventilés par objet de dépenses, ce qui laisse aux unités la responsabilité de répartir leurs crédits pour couvrir ces dépenses. **Le Comité consultatif est d'avis que ces réponses n'expliquent pas entièrement pourquoi, comme l'indique le tableau 3, le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) de 2022 proposé est bien plus élevé que les dépenses effectives dans de nombreuses rubriques budgétaires, notamment celles concernant les consultants, les voyages officiels, la formation et les services juridiques. Le Comité est d'avis que l'analyse des rapports budgétaires du PAM serait plus efficace si les informations étaient présentées avec plus de transparence et s'accompagnaient d'une justification des ressources proposées au regard des dépenses effectives, par programme et par objet de dépenses, et recommande que ces informations soient intégrées dans les rapports budgétaires futurs.**

Services internes

22. Concernant les services internes, le document mentionne la proposition de porter le plafond du Mécanisme de budgétisation des investissements à 82 millions de dollars et fait état d'hypothèses relatives aux demandes de locaux communs des Nations Unies en 2022 et aux nouvelles méthodes de travail. Le document mentionne en outre le relèvement du plafond pour les services internes, de 82 millions de dollars à 147 millions de dollars. Le Comité a été informé que l'augmentation du plafond demandée vise à faire face à l'évolution des plans d'exécution, dont la croissance entre 2014, année au cours de laquelle ce mécanisme de financement a été approuvé initialement avec un plafond fixé à 70 millions de dollars, et 2022 devrait atteindre 102 pour cent d'après les prévisions. Une augmentation est proposée pour répondre à la demande d'investissements sur le terrain qui renforcent le devoir de protection du PAM à l'égard de ses employés et de l'environnement, génèrent des gains d'efficacité sur le plan administratif et au niveau opérationnel et conduisent à une affectation des ressources plus appropriée. La modernisation des locaux des bureaux de pays et un investissement dans un système de gestion du capital humain à compter de 2021 bénéficieront de prêts à long terme au titre du Mécanisme de budgétisation des investissements, tandis que le mécanisme des services facturés sera élargi afin de fournir des avances à court terme pour les dépenses liées aux achats et aux expéditions ainsi qu'à la gestion des bénéficiaires, à rembourser sur les budgets des plans stratégiques de pays. Le Mécanisme de financement des services internes est un outil interne utilisé pour gérer de manière souple les opérations, qui ne nécessite pas de contributions de la part des donateurs (ibid., par. 310, et page 103).
23. Concernant l'utilisation du taux standard de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) de 6,5 pour cent et du taux réduit de recouvrement de ces coûts, fixé à 4 pour cent, le Comité a été informé que conformément au mécanisme de recouvrement intégral des coûts, chaque contribution reçue par le PAM se voyait appliquer un taux destiné à recouvrer les CAI. En 2017, le PAM a commencé à réexaminer ses règles de recouvrement intégral des coûts et ses taux de recouvrement des CAI. En 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, il a été recommandé: a) d'appliquer un taux réduit de recouvrement des CAI aux contributions versées par les gouvernements hôtes à leurs propres programmes; et b) d'appliquer un taux réduit de recouvrement des CAI aux contributions versées par les gouvernements de pays en développement ou de pays en transition, le taux proposé devant être présenté dans le Plan de gestion. Les deux recommandations ont abouti à une modification de l'article XIII.4 (e) du Règlement général,

qui dispose désormais que "[l]e Conseil définit le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects applicable aux contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, tels que déterminés par le Conseil". Le Comité a été informé que le Secrétariat du PAM avait proposé de maintenir les mêmes taux de recouvrement des CAI que ceux mentionnés dans le Plan gestion de 2019, qui avaient été approuvés par le Conseil d'administration (voir aussi *ibid.*, par. 293).

24. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations complémentaires sur le tableau V.3 – Crédits sous gestion centrale destinés aux obligations statutaires et autres dépenses gérées au niveau central –, sur l'augmentation, de 1,7 million de dollars à 2,1 millions de dollars, de la rubrique du volet B intitulée "Primes d'assurance et frais juridiques", sur l'enveloppe de 13 millions de dollars prévue dans la rubrique "Quote-part du PAM dans les dépenses afférentes au Département de la sûreté et de la sécurité" ainsi que sur la réduction, de 3,2 millions de dollars à 2,6 millions de dollars, de la rubrique du volet D intitulée "Centre d'évaluation et partage des coûts du système des coordonnateurs résidents". **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait que des informations détaillées concernant les modifications apportées aux budgets proposés soient intégrées dans les rapports budgétaires futurs (voir aussi par. 21 ci-dessus).**

Questions relatives au personnel

Coûts standard de personnel

25. Il est indiqué dans le document que le PAM utilise des coûts standard de personnel pour budgétiser et prendre en considération les administrateurs recrutés sur le plan international et les agents des services généraux qui se trouvent au Siège, les coûts standard du personnel pour 2022 étant établis à partir des dépenses effectives de 2020 corrigées de l'inflation et de l'estimation actuarielle des dépenses à supporter après la cessation de service. Une comparaison entre le montant total des dépenses de personnel inscrit au budget AAP de 2022 sur la base des coûts standard de personnel de 2021 et le même montant prenant en compte le montant total des coûts standard de personnel de 2022 fait apparaître une augmentation de 1,1 million de dollars répartie entre les budgets des différents départements (EB.2/2021/5-A/1, par. 212 à 214). Au paragraphe 316 du document, il est également indiqué que le compte spécial d'urgence pour la sécurité du personnel couvre les dépenses relatives au respect et au contrôle des procédures de sécurité, à l'appui apporté en matière de gestion des risques et à la participation à l'analyse de la sécurité et aux opérations sur le terrain. Ces activités aident les bureaux de pays à se conformer aux normes minimales de sécurité opérationnelle, et les coûts ont trait au personnel, à la formation, aux voyages et aux outils. Les dépenses prévues pour 2022 s'élèvent à 5 millions de dollars, montant recouvré par imputation aux coûts standard de personnel. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu des informations sur les points suivants: éléments pris en compte dans les coûts standard de personnel; quote-part du PAM dans les dépenses afférentes au Département de la sûreté et de la sécurité en 2022, y compris dans le contexte du compte spécial d'urgence pour la sécurité du personnel; et répercussions financières des évolutions de la politique du PAM en matière de personnel (*ibid.*, voir aussi par. 279 et 281, pages 96 et 97).

Nombre de postes

26. Le document expose le budget AAP par niveau administratif (nombre de postes) au tableau V.4, et il est précisé qu'au cours des années précédentes, le nombre de postes comprenait uniquement les postes des membres du personnel possédant un contrat d'au moins un an. En application de la méthode adoptée dans le cadre de l'opération de budgétisation stratégique ascendante, tous les employés sont inclus dans le décompte des postes pour 2022. Un "poste" est défini comme étant l'équivalent temps plein d'un membre du personnel travaillant une année complète; deux consultants budgétisés pour travailler six mois chacun sont donc considérés comme étant un équivalent temps plein, et comptabilisés comme un seul poste (EB.2/2021/5-A/1, par. 275).
27. À sa demande, le Comité a été informé que l'augmentation du nombre de postes était due aux catégories supplémentaires que sont les administrateurs recrutés pour une courte durée, les consultants, les agents des services généraux recrutés pour une courte durée et les agents temporaires, qui représentent 951 postes, soit 85 pour cent de l'augmentation, et qui n'étaient pas pris en compte dans les processus précédents d'établissement du budget ni mentionnés dans les plans de gestion antérieurs. En outre, du fait de l'évolution des sources de financement liée à l'opération de budgétisation stratégique ascendante, la plupart de ces postes n'ont pas été financés au moyen du budget AAP en 2021. L'augmentation du nombre de postes peut être attribuée en partie à l'augmentation globale des activités, qui correspond à l'expansion ininterrompue de l'activité opérationnelle du PAM et des services découlant de son mandat, de la complexité croissante de ses interventions et de l'ampleur et de l'étendue accrues des partenariats qu'il a noués pour faire face à l'aggravation de la faim dans le monde, ainsi que de sa détermination à continuer de mettre en œuvre des programmes innovants de qualité et de rendre compte de son action au Conseil d'administration et aux populations auxquelles il vient en aide.
28. Concernant le tableau V.5 relatif au budget AAP par niveau administratif et par objet de dépenses, le Comité a été informé que les catégories relatives aux dépenses de ressources humaines hors personnel comprenaient les traitements et les prestations versés aux consultants, aux agents des services généraux recrutés pour une courte durée et aux agents temporaires, qui étaient regroupés en 2021 dans la catégorie relative aux dépenses hors personnel. En 2022, à la suite de la mise en œuvre de l'opération de budgétisation stratégique ascendante, ces dépenses sont présentées séparément dans la catégorie des dépenses de ressources humaines hors personnel afin qu'elles concordent mieux avec les catégories supplémentaires d'employés utilisées pour le nombre de postes. Les dépenses "autres" restantes, d'un montant de 106,6 millions de dollars comme indiqué au tableau A.II.5 de l'annexe II, comprennent les éléments suivants: heures supplémentaires, voyages officiels, formation, loyers, charges collectives, nettoyage et entretien, dépenses de bureau et autres, services et équipement TIC, assurances, location et coûts d'exploitation des véhicules, frais de représentation, services fournis par des organismes des Nations Unies, contributions versées aux organes de l'ONU et services juridiques. Le Comité formule des observations supplémentaires au sujet de l'opération de budgétisation stratégique ascendante aux paragraphes 34 à 39 ci-après.

Catégories de personnel

29. Le Comité a reçu des informations à jour sur les postes imputés au budget fondamental par source de financement dans le tableau ci-après et été informé que contrairement aux précédents plans de gestion, dans lesquels seul le budget AAP figurait, le Plan de gestion de 2022 expose le "budget fondamental", qui englobe l'ensemble des coûts indirects essentiels, aussi bien pour le Siège que pour les bureaux régionaux, quelle que soit la source de financement. Le Comité a également été informé que bien qu'il ne soit pas possible d'effectuer une analyse historique ou comparative du budget fondamental, car les informations nécessaires n'étaient pas collectées auparavant, une ventilation des postes fondamentaux de 2022 par source de financement est présentée dans le tableau ci-après (voir aussi *ibid.*, tableau IV.5, page 68). Le Comité a aussi reçu des informations concernant le nombre total de postes par source de financement (tableau 5 ci-dessous).

TABLEAU 4: POSTES IMPUTÉS AU BUDGET FONDAMENTAL DE 2022, PAR SOURCE DE FINANCEMENT					
Catégorie d'employés	Budget AAP	Compte de péréquation des dépenses AAP	Fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux existants	Nouveaux fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux	Total pour 2022
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 122	51	71	25	1 269
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (contrats de courte durée)	109	6	27	9	152
Agents des services généraux	447	5	41	4	497
Agents des services généraux (contrats de courte durée)*	33		7		40
Consultants	691	30	198	51	971
Personnel recruté localement	651	48	83		782
Agents temporaires	118	10	36	2	166
Total général	3 171	151	463	91	3 877

TABLEAU 5: NOMBRE TOTAL DE POSTES, PAR SOURCE DE FINANCEMENT					
NOMBRE TOTAL DE POSTES, PAR SOURCE DE FINANCEMENT (COMPARAISON D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE)					
	Budget AAP	Compte de péréquation des dépenses AAP	Comptes spéciaux	Fonds d'affectation spéciale	Total
2018	2 092	210	292	544	3 138
2019	2 314	179	365	470	3 328
2020	2 526	155	477	582	3 740
2021 (septembre)	2 730	111	640	643	4 124

30. Concernant le nombre de membres du personnel financés sur le budget AAP dans les bureaux de pays, le Comité a été informé que la diminution du nombre de postes dans ces bureaux était due à la modification de la définition du budget AAP des bureaux de pays ainsi qu'à la réduction de ce budget à la suite de l'examen de l'opération de budgétisation stratégique ascendante, l'application de la définition du budget fondamental excluant les dépenses qui peuvent être directement rattachées à un plan stratégique de pays. Le Comité a également été informé que cette diminution résultait d'un changement de l'utilisation du budget AAP et n'indiquait pas nécessairement une diminution du nombre prévu de postes dans les bureaux de pays, et a reçu les informations ci-après indiquant le nombre de postes financés au moyen du budget AAP dans les bureaux de pays ainsi que le nombre de postes proposés pour 2022.

TABLEAU 6: NOMBRE TOTAL DE POSTES, 2019-2022				
Année	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Consultants	Agents recrutés sur le plan national	Nombre total de postes
2019	105		345	450
2020	77		345	422
2021	77		345	422
2022	81	1	175	257

31. **Le Comité consultatif prend note de l'augmentation du nombre de postes liée aux catégories supplémentaires (administrateurs recrutés pour une courte durée, consultants, agents des services généraux recrutés pour une courte durée et agents temporaires) et de la diminution du nombre de postes dans les bureaux de pays liée à la modification de la définition du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) des bureaux de pays et à la réduction de ce budget à la suite de l'examen de l'opération de budgétisation stratégique ascendante. Néanmoins, le Comité note qu'il est nécessaire de stabiliser les contrats du personnel et encourage le PAM à œuvrer en ce sens, en particulier dans les bureaux de pays (voir aussi par. 39 ci-dessous).**

Représentation des deux sexes et des zones géographiques

32. Les paragraphes 288 à 290 du document définissent la stratégie du PAM relative à la représentation des deux sexes au sein du personnel. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'en 2017, les femmes représentaient 34 pour cent des effectifs mondiaux et qu'au 30 septembre 2021, la proportion de femmes au sein du personnel avait augmenté pour atteindre 41 pour cent. Au moment où les valeurs cibles ont été définies, en mars 2018, les femmes représentaient 31,4 pour cent des employés recrutés sur le plan national. Cette proportion a augmenté pour atteindre 38,4 pour cent à la fin septembre 2021. Le Comité a été informé que l'objectif est d'atteindre une proportion de 40 pour cent de femmes au sein de la catégorie des employés recrutés sur le plan national d'ici à la fin de 2021. Le Comité a été informé que les femmes représentent actuellement 46 pour cent de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international, contre 42 pour cent en 2017, et que le PAM est en bonne voie pour atteindre la parité d'ici à la fin de 2021, c'est-à-dire une proportion de femmes comprise entre 47 pour cent et 53 pour cent. Parmi les administrateurs recrutés sur le plan international, 45 pour cent (femmes et hommes confondus) sont en outre originaires de pays en développement.
33. Le Comité a également reçu des informations concernant les efforts déployés par le PAM pour équilibrer la représentation des différentes zones géographiques au sein du personnel et obtenu des informations complémentaires indiquant que sur les 1 829 administrateurs recrutés sur le plan international, 1 004 provenaient de pays développés et 825 de pays en développement (au 30 septembre 2021). Par ailleurs, sur les 190 membres du personnel de classe D1 ou de rang supérieur, 125 étaient originaires de pays développés et 65 de pays en développement. **Le Comité consultatif accueille favorablement les progrès accomplis de façon générale en matière de représentation des deux sexes et note qu'il est nécessaire de faire des efforts supplémentaires pour obtenir une représentation géographique plus équilibrée. Le Comité ne doute pas que des informations actualisées sur la représentation des deux sexes et des zones géographiques seront intégrées dans le prochain Plan de gestion du PAM.**

Opération de budgétisation stratégique ascendante

34. Dans le document, il est indiqué qu'en 2020-2021, le PAM a mené une opération de budgétisation stratégique ascendante pour déterminer le budget fondamental destiné aux activités essentielles nécessaires pour soutenir son programme de travail, et pour trouver les sources de financement les plus appropriées pour répondre à ces besoins. Le chapitre IV du Plan de gestion pour 2022-2024 présente les résultats de cette nouvelle approche ainsi que le projet d'affectation des ressources provenant du budget AAP qui seront nécessaires pour soutenir les opérations du PAM, le niveau de financement prévu pour 2022 s'établissant à 8,4 milliards de dollars. Il expose également les propositions de financement au titre du Compte de péréquation des dépenses AAP, l'allocation des crédits budgétaires, les objectifs et les axes de travail (ibid., Résumé, par. 139 à 141).
35. Dans le document, il est indiqué que le Siège absorbe 68 pour cent du budget fondamental récurrent (394,2 millions de dollars) et 88 pour cent du budget fondamental ponctuel, et les crédits sous gestion centrale 5 pour cent (28,7 millions de dollars) du budget fondamental récurrent. Les bureaux régionaux absorbent 20 pour cent (114,8 millions de dollars) du budget fondamental récurrent et 12 pour cent (8,0 millions de dollars) du budget fondamental ponctuel, tandis que les bureaux de pays absorbent 7 pour cent (43,0 millions de dollars) du budget fondamental récurrent. Il est également indiqué dans le document que le budget fondamental des bureaux de pays, soit 43 millions de dollars, a été conçu pour appuyer les fonctions essentielles que l'on ne peut pas rattacher directement aux opérations, notamment les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement de base des bureaux. Le budget comprend également un fonds pour imprévus de 1,5 million

- de dollars à utiliser dans le cas où des coûts indirects non prévus dans le pays ne pourraient pas être financés au moyen d'autres sources. Les dépenses fondamentales des bureaux de pays sont jugées indispensables pour assurer la présence dans les pays: ces crédits doivent permettre de doter les bureaux de pays de capacités suffisantes en matière de stratégie, de représentation, d'action de sensibilisation et de partenariat (ibid., par. 167 et 170).
36. Le tableau A.II.5 du document indique une diminution du budget AAP des bureaux de pays, qui passe de 103,4 millions de dollars en 2021 à 43 millions de dollars en 2022. Le Comité note que cette diminution est liée à la modification de la définition du budget AAP des bureaux de pays et à la réduction de ce budget à la suite de l'examen de l'opération de budgétisation stratégique ascendante (voir aussi par. 29 à 31 ci-dessus). En réponses à ses questions, le Comité a reçu des informations concernant les dépenses fondamentales et des données portant sur les trois dernières années indiquant que le budget AAP de 43 millions de dollars (correspondant aux dépenses fondamentales récurrentes) mentionné au chapitre IV du Plan de gestion se décompose comme suit pour 2022: dépenses de personnel (26,454 millions de dollars), dépenses relatives au personnel recruté localement (5,297 millions de dollars), consultants (81 000 dollars), services et équipement TIC (522 000 dollars) et autres dépenses (10,613 millions de dollars) (ibid., par. 170; annexe II: tableau A.II.5). Le Comité a également reçu des informations sur le rôle de l'organe directeur concernant les activités fondamentales, en vertu duquel le Directeur exécutif a lancé l'opération de budgétisation stratégique ascendante en 2020 afin de déterminer de manière optimale les besoins liés à l'appui aux programmes et aux fonctions de support du PAM pour mettre en œuvre son programme de travail mondial.
37. Le Comité a également été informé que le concept de budget "fondamental" avait été adopté pour déterminer les activités fondamentales qui contribuent, indépendamment de leurs sources de financement, à la mise en œuvre efficiente et efficace des fonctions de support. Le budget AAP, approuvé tous les ans par le Conseil d'administration, est un sous-ensemble du budget fondamental, et est financé au moyen des recettes provenant du recouvrement des CAI sur les contributions, conformément à la politique de recouvrement intégral des coûts. Le Comité a aussi reçu des informations concernant les dépenses récurrentes et ponctuelles des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du Siège, auxquelles le tableau IV.4 du document fait référence.
38. Dans le document, il est indiqué que dans le nouveau budget fondamental, la source de financement liée au budget AAP est complétée par des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux qui renforcent les capacités organisationnelles du PAM ainsi que son efficacité et son aptitude à agir dans certains domaines thématiques (ibid., Résumé). S'agissant des sources de financement, le Comité a été informé que les fonds d'affectation spéciale et les comptes spéciaux existants sont financés par les contributions des donateurs et le produit du recouvrement des frais de gestion facturés aux utilisateurs externes des services du PAM. Le Comité a reçu des informations indiquant que le PAM dispose au total de huit comptes spéciaux et de 24 fonds d'affectation spéciale pour un montant global de 95,4 millions de dollars, que ces fonds et ces comptes sont créés principalement pour des domaines thématiques précis et qu'ils ont été jugés adaptés à un financement par les contributions à usage spécifique des donateurs. Sur la base des informations qui lui ont été communiquées, le Comité note que 10 nouveaux fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux seront mobilisés en 2022 pour un budget fondamental de 16,2 millions de dollars, et que les soldes reportés au 1^{er} janvier 2022 s'élèvent à 79,0 millions de dollars pour les fonds d'affectation spéciale et à 208,0 millions de dollars pour les comptes spéciaux (ibid., par. 191; annexe V: tableaux A.V.4 et A.V.5).

39. **Le Comité consultatif prend note de la modification de la définition du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) des bureaux de pays et de la réduction de ce budget à la suite de l'examen de l'opération de budgétisation stratégique ascendante, et des propositions visant à financer le budget fondamental au moyen du Compte de péréquation des dépenses AAP, de contributions à usage spécifique alimentant des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux et du produit du recouvrement des frais de gestion. Le Comité recommande que le PAM mène une évaluation de la mise en œuvre de l'opération de budgétisation stratégique ascendante pour en déterminer l'impact sur le budget fondamental ainsi que sur le mandat et les opérations des bureaux de pays, et que les résultats soient communiqués dans le prochain rapport budgétaire du PAM.**

Services communs et accords de partage des coûts

40. Il est indiqué dans le document que le PAM fournit des services à la communauté d'aide humanitaire dans le cadre de son mandat, de ses politiques et de ses activités et en fonction de ses avantages comparatifs. Les activités de prestation de services peuvent être réparties en deux groupes: les services communs fournis en application du mandat du PAM (services gérés par le PAM, tels que le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies [UNHAS] ou ceux assurés au titre des modules de la logistique et des télécommunications d'urgence, dont il assume la direction); et les services à la demande (services payants assurés par le PAM à la demande de parties tierces). Le document donne des exemples de services gérés au niveau mondial et comptabilisés au moyen de comptes spéciaux (ibid., par. 136). Il fait par ailleurs apparaître que 597 millions de dollars, soit 7 pour cent du plan d'exécution provisoire, seront affectés à la catégorie des plateformes et services communs en 2022 (ibid., tableau III.12).
41. À sa demande, le Comité a reçu des précisions sur la plateforme de réservation des Nations Unies, un centre mondial de services destinés à l'ensemble de la communauté humanitaire, qui propose des services dématérialisés de réservation et d'appui administratif pour de l'hébergement, des moyens de transport terrestre et aérien, des soins et des services d'accompagnement psychologique. Ces trois dernières années, le centre mondial de services communs administré par le PAM pour faciliter la collaboration interorganisations a connu une croissance constante; il est désormais opérationnel dans 1 181 points-services des Nations Unies sur le terrain répartis dans 102 pays et au sein de 12 organismes des Nations Unies et devrait répondre aux besoins de 550 000 clients en 2021. Le Comité a été informé que la plateforme propose actuellement à la réservation 3 910 véhicules des Nations Unies, plus de 285 vols assurés par l'UNHAS, 270 maisons d'hôte utilisées par le personnel des Nations Unies, 110 hôtels validés par le Département de la sûreté et de la sécurité, 70 centres de soins des Nations Unies et les services de 35 conseillers des Nations Unies; cela vient s'ajouter aux plus de 1 500 vols organisés dans le contexte de la COVID-19, lesquels ont permis à près de 30 000 passagers d'avoir accès à des vols d'évacuation d'urgence. Le Comité a également été informé qu'en 2020, des économies d'un montant de 1,3 million de dollars ont été réalisées et que l'on estime à 132 équivalents plein temps les économies de temps relatives aux opérations des Nations Unies sur la plateforme; de même, 88 tonnes de dioxyde de carbone ont été économisées grâce au covoiturage, soit l'équivalent du carbone fixé en un an par 107 acres (43,3 ha) de forêts aux États-Unis d'Amérique. À l'avenir, les partenariats de la plateforme seront élargis aux niveaux mondial, local et des équipes de gestion des opérations pour accroître le nombre de prestataires des Nations Unies offrant des services.

42. S'agissant des locaux communs, le Comité a été informé que ces trois dernières années, le PAM a activement participé à la réalisation du programme de locaux communs à différents niveaux et par le biais de diverses initiatives. Grâce à la mobilisation du terrain à travers ARCHIBUS, la plateforme institutionnelle de gestion immobilière du PAM, à la collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement et en collaboration avec l'Équipe spéciale sur les locaux et les services communs, le PAM est près d'atteindre l'objectif de 50 pour cent de locaux communs fixé par le Secrétaire général d'ici à la fin de 2021. En septembre 2021, 47,6 pour cent (210 sur 441) des bureaux du PAM sur le terrain partageaient leurs locaux et à l'avenir, le PAM continuera de collaborer avec les bureaux de terrain auxquels il apportera un appui technique et des conseils en matière de gestion des installations et des biens immobiliers, y compris des locaux communs. Parallèlement, le PAM poursuivra sa campagne de sensibilisation auprès des bureaux de terrain pour qu'ils enregistrent et tiennent à jour les données du PAM dans ARCHIBUS, un élément clé qui permettra au PAM d'alimenter la base de données du Bureau de la coordination des activités de développement. Le Comité a été informé que l'équipe chargée des installations expérimente actuellement sur la plateforme de réservation pour le personnel humanitaire un module exclusivement consacré à l'espace de bureaux. L'objectif est d'informer les autres entités des Nations Unies de l'espace de bureau qui est vacant au sein des locaux du PAM afin d'améliorer et de favoriser les possibilités de colocation, notamment dans les zones où le PAM est le seul organisme opérationnel.
43. Eu égard à la stratégie relative au mode de fonctionnement des locaux communs, le Comité a été informé que pour 2020, les avantages potentiels de la stratégie sont estimés pour le PAM à 1,7 million de dollars et les avantages globaux sur cinq ans à 5,2 millions de dollars, bien que ces chiffres puissent changer en fonction du nombre de bureaux de pays qui auront élaboré et mis en œuvre une stratégie de ce type. S'agissant des services communs afférents au parc de véhicules légers, le Comité a été informé que l'objectif du projet de solutions de gestion du parc automobile mondial des Nations Unies était de mettre au point des moyens de location de véhicules légers qui seraient proposés à d'autres organismes des Nations Unies. Le portail du PAM sera utilisé par le projet comme interface client, le lancement du premier contrat de location étant prévu pour décembre 2021. **Le Comité consultatif se félicite des initiatives prises à ce jour pour le partage des locaux et invite à améliorer encore la collaboration interorganisations. Le Comité ne doute pas que les prochains rapports du PAM fourniront des informations actualisées, notamment sur les gains d'efficacité réalisés.**

Initiatives internes

44. L'utilisation du Compte de péréquation des dépenses AAP pour des initiatives internes d'importance primordiale est détaillée aux paragraphes 327 à 362 du document, le PAM se proposant d'utiliser 42,4 millions de dollars au titre de ce Compte pour soutenir deux initiatives clés: l'adoption d'une nouvelle initiative interne concernant l'investissement dans le personnel du PAM; et la troisième et dernière tranche de l'initiative interne concernant la stratégie relative au secteur privé, conformément au plan pluriannuel approuvé par le Conseil en 2019 (ibid., Résumé). Le document fait apparaître que le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP devrait s'élever à 229,4 millions de dollars au 31 décembre 2022, soit l'équivalent de 5,6 mois de dépenses AAP, ce qui permettrait de disposer d'une marge de sécurité supérieure au niveau cible fixé à cinq mois au cas où les prévisions de recettes pour 2021 ou 2022 ne se matérialiseraient pas (ibid., par. 326, tableau VII.2).

45. Il ressort du document que dans le nouveau Plan stratégique pour 2022-2026, le personnel sera considéré comme un catalyseur essentiel de la réalisation de la mission du PAM et que le PAM est déterminé à faire preuve d'excellence en matière de gestion du personnel de façon à se donner les moyens de continuer de sauver des vies et de changer la vie des personnes en situation d'insécurité alimentaire. Sa politique en matière de personnel expose la vision d'avenir qu'il a pour ses effectifs et offre un cadre pour la concrétisation de quatre priorités d'action connexes: "réactivité et souplesse", "performance et amélioration", "diversité et inclusion" et "bienveillance et soutien" (ibid., par. 339). Le Comité a reçu des informations concernant la Division des ressources humaines et la Division du bien-être du personnel qui relèvent désormais du Département de la culture organisationnelle créé en 2020 lors de la réorganisation du Siège du PAM. Le Comité a été informé que ce département supervise toutes les questions liées à la gestion du personnel et au bien-être des employés et l'action menée pour faire du PAM un lieu de travail meilleur, favorisant l'inclusion et le respect. La nouvelle Unité de coordination des activités relatives au personnel et à la culture organisationnelle sera chargée d'assurer la bonne application de la politique du PAM en matière de personnel approuvée par le Conseil d'administration du PAM en juin 2021; pour ce faire, elle coordonnera, informera et mobilisera les intervenants pour faciliter la mise en œuvre de plusieurs initiatives multidisciplinaires liées à cette politique, par exemple la stratégie relative aux ressources humaines, la stratégie en matière de bien-être du personnel et le cadre pour la diversité et l'inclusion. Les équipes régionales et locales de la division des ressources humaines participent à la gestion du personnel. (ibid., par. 342, page 118).
46. Le Comité a également reçu des informations sur le résultat attendu 1 – gestion dynamique des structures et des postes – et a appris que pour pouvoir appliquer les processus et les stratégies élaborés par la Division des ressources humaines, les autres divisions, les bureaux régionaux et les bureaux de pays devraient renforcer leurs capacités pour mettre en œuvre de nouveaux processus et optimiser leurs effectifs. Pour ce faire, il faudra: a) fournir davantage d'orientations aux responsables des bureaux régionaux et des bureaux de pays en matière de gestion du personnel et mettre en œuvre les priorités, les composantes et les engagements complémentaires de la politique du PAM en matière de personnel, le cadre de gestion des effectifs et les initiatives connexes; b) procéder à une évaluation accélérée des structures organisationnelles, des postes et des modalités contractuelles au regard des besoins recensés; et c) améliorer les interventions d'urgence régionales et mieux appuyer les activités de préparation des bureaux de pays. **Le Comité consultatif prend note de la proposition visant l'établissement d'une Unité de coordination des activités relatives au personnel et à la culture organisationnelle qui, tout comme la Division des ressources humaines et la Division du bien-être du personnel désormais, relèvera du Département de la culture organisationnelle créé en 2020 lors de la dernière réorganisation. Le Comité compte que les prochains rapports fourniront de plus amples détails sur les initiatives relatives à la culture organisationnelle, notamment sur les gains d'efficience éventuellement obtenus.**

Autres questions

Banque de technologies pour les pays les moins avancés

47. Le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté en 2011 à la Quatrième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, préconisait l'établissement d'une banque de technologies consacrée aux pays les moins avancés (PMA). Le 23 décembre 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/251 relative à la création de la banque de technologies pour les PMA. Cette banque appuie les efforts déployés par les pays les moins avancés pour améliorer leurs compétences scientifiques et technologiques et leurs capacités d'innovation et les intégrer à leur processus de développement durable en vue d'une transformation structurelle de leurs économies et de la réalisation de l'objectif de développement durable 17. **Le Comité consultatif recommande que le PAM collabore et coordonne son action avec la banque de technologies pour renforcer les capacités et faciliter le partage des connaissances avec les PMA, et qu'il fasse le point sur cette question dans son prochain rapport budgétaire.**

Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

48. Le Comité consultatif rappelle la recommandation contenue dans son rapport du 13 novembre 2020 dans laquelle il demandait d'être tenu au courant de l'application des recommandations du Comité et des mesures prises par le PAM. **Le Comité consultatif réitère l'opinion selon laquelle des informations en retour relatives à l'application de ses recommandations devraient lui être communiquées systématiquement lors de l'examen des rapports du PAM.**

Partenariat avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

49. Le Comité consultatif est d'avis que le PAM devrait renforcer et élargir son partenariat avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il estime que ce partenariat devrait prévoir l'apport d'un appui direct, notamment l'accès aux services et/ou à l'appui technique du PAM, aux fins de renforcer l'impact des opérations de l'UNRWA en cours, d'améliorer la qualité des services fournis aux réfugiés de Palestine et d'alléger la charge financière pesant sur l'UNRWA. **Le Comité consultatif attend avec intérêt que le PAM fasse le point sur cette question dans ses futurs rapports.**

III. Plan stratégique du PAM pour 2022-2026

50. Le document indique que le Plan stratégique pour 2022-2026 se fonde sur la capacité du PAM à faire avancer le combat contre la faim et signale les domaines où un surcroît d'efforts est nécessaire. Il ressort du document que la faim chronique pourrait encore toucher 660 millions de personnes en 2030 et que les activités au niveau des pays se concentreront sur la hausse du nombre des personnes en situation d'insécurité alimentaire et sur la gestion des causes premières de la faim (EB.2/2021/4-A, par. 2 et 6). Le document indique que le PAM adhère pleinement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier aux ODD 2 et 17, pour lesquels sa vision se définit comme suit: i) l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont éradiquées dans le monde (ODD 2 – Faim zéro); et ii) les acteurs nationaux et mondiaux ont atteint les ODD (ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs) (EB.2/2021/4-A, par. 28 à 34).

51. Les objectifs de développement durable sont liés aux cinq effets directs stratégiques du PAM, dont de détail figure aux paragraphes 50 à 87 du document. Celui-ci définit également les sept principes qui guideront les travaux du PAM, à savoir: approche axée sur les personnes, principes humanitaires, prise en charge par les pays, adaptation au contexte, intégration aux programmes, prise en compte des risques et données probantes (ibid., par. 30 à 46) et les six facteurs favorables qui permettront au PAM d'être mieux à même d'obtenir des résultats dans la lutte pour l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, notamment les partenariats, le personnel, le financement et l'innovation (ibid., par. 104 à 141). Les recommandations et enseignements sont tirés de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2017-2021, de l'évaluation menée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales couvrant la période 2017-2018, d'examen externes et d'évaluations indépendantes; le PAM exploitera ces connaissances pour améliorer la planification et les programmes et en fera un fondement de son dispositif d'apprentissage et d'application du principe de responsabilité (EB.2/2021/4-A, Résumé).
52. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le montant des dépenses directes du PAM a atteint 7,4 milliards de dollars en 2020, dont 2,6 milliards de dollars correspondent à des dépenses effectuées par des organisations non gouvernementales (ONG) en leur qualité de partenaires d'exécution et que s'agissant du budget, 35 pour cent des activités du PAM sont réalisées par le biais d'ONG. Le Comité a également reçu des précisions sur les trois niveaux de contrôle que le PAM exerce sur ses partenaires pour garantir le respect des principes humanitaires et la transparence au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays.
53. S'agissant de l'intégration des mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations et les programmes du PAM, le Comité a été informé que pour y parvenir, le PAM met la technologie au profit d'une approche renforcée axée sur les victimes prévoyant des mécanismes de signalement sécurisés, l'accès à des services d'assistance, et une meilleure analyse de l'information pour faciliter la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la gestion de ces situations en se fondant sur des données probantes. En outre, le PAM s'assure que la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles fait partie des procédures standard, des directives et des contrôles internes du PAM impliquant différentes divisions. Par exemple, le PAM effectue un filtrage des candidatures au moyen de la base de données "Clear Check". Les bureaux régionaux et les bureaux de pays disposent de coordonnateurs spécifiquement chargés de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles pour établir des liens plus étroits entre la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les activités concrètes réalisées sur le terrain dans les domaines de la protection, de la responsabilité à l'égard des populations touchées et de la problématique femmes-hommes. Enfin, le PAM a inclus des modules sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le programme de formation Sécurité et sûreté en mission (SSAFE), que tout membre du personnel affecté à une intervention d'urgence est tenu de suivre.
54. S'agissant des activités de développement et des effets directs définis dans ce domaine à l'échelle des pays, le Comité a été informé que les plans stratégiques de pays (PSP) du PAM constituent des plans-cadres d'assistance associant action humanitaire et aide au développement, dans lesquels tous les objectifs de développement sont issus des nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après "plans-cadres de coopération"). Le Comité a été informé que le PAM veille à ce que tant le contenu que les cycles d'exécution des PSP coïncident avec les plans-cadres de coopération afin de favoriser la cohérence du système des Nations Unies pour le développement en matière d'analyse, de planification et de mise en œuvre, tout en enrichissant les analyses communes de pays d'analyses transversales se rapportant à l'ODD 2. En outre, dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, le PAM

- encourage l'utilisation de plans de travail conjoints globaux davantage axés sur les personnes et de processus simplifiés pour que les programmes conjoints puissent contribuer à l'efficacité des plans-cadres de coopération; au niveau régional, et en collaboration étroite avec le Bureau de la coordination des activités de développement, le PAM renforce actuellement sa participation à la nouvelle architecture régionale interorganisations/du système des Nations Unies pour le développement afin de soutenir les équipes de pays des Nations Unies (voir aussi le document EB.2/2021/4-A, par. 24).
55. S'agissant de la visibilité des transferts octroyés aux bénéficiaires et de l'usage qu'ils en font, en réponse à ses questions, le Comité a été informé que dans les pays où l'écart entre le taux de change officiel des devises et celui du marché parallèle est important, le PAM collabore activement avec les prestataires de services financiers et les autorités nationales chargées de la réglementation pour négocier des conditions préférentielles aussi proches que possible des taux du marché parallèle, ce qui lui permet d'optimiser la valeur des contributions des donateurs tout en garantissant le respect de la réglementation. Le Comité a aussi appris que si la réussite des négociations de taux préférentiels est mitigée, de tels taux ont bien été établis et sont actuellement utilisés dans plusieurs pays, à savoir l'Éthiopie, le Liban, le Myanmar, le Soudan du Sud, la Syrie et le Yémen. Par ailleurs, le PAM a indiqué que la négociation de taux préférentiels ne constitue qu'une de ses stratégies utilisées pour gérer les risques de change et optimiser l'utilisation des ressources et qu'il réduit son exposition au risque de fluctuation des taux de change en maintenant au minimum les soldes de trésorerie qu'il détient en monnaies autres que le dollar.
56. Le Comité a été informé que des considérations monétaires peuvent aussi guider la conception des programmes car, en fonction du contexte et des risques, il peut être préférable de limiter les besoins en monnaie locale en important des denrées, des biens et des services et d'effectuer les paiements en dollars. Le Comité a été informé que pour atténuer les risques, des mesures supplémentaires peuvent être mises en place, telles que le fractionnement des recettes en plusieurs tranches pour faciliter leur absorption par les opérations du PAM et la revente par celui-ci de la monnaie locale aux organismes des Nations Unies et aux ONG partenaires avec l'approbation du gouvernement hôte, le cas échéant (voir aussi le document EB.2/2021/4-A, encadré 10, p. 40).
57. En ce qui concerne les activités de passation de marché, le Comité a reçu des informations sur les directives du service des achats concernant la salubrité et la distribution des aliments et sur les fournisseurs de produits alimentaires auxquels le PAM avait eu recours entre 2015 et la mi-octobre 2021. Le Comité a été informé que durant la période allant de 2015 à 2020, le PAM avait passé des marchés avec 654 fournisseurs en moyenne par an, et que la valeur des achats, en constante augmentation, était passée de 1,1 milliard de dollars en 2015 à 1,7 milliard de dollars en 2020. Le Comité a été informé que les marchés passés par le PAM avec les fournisseurs des pays en développement portaient en général sur des quantités relativement plus modestes; c'est pourquoi, si l'on ventile la valeur des achats de produits alimentaires par pays d'origine, la proportion des fournisseurs des pays développés augmente considérablement, représentant 30 pour cent du total. Néanmoins, sur le nombre de fournisseurs de produits alimentaires sous contrat avec le PAM, le Comité observe qu'en moyenne, 93 pour cent se trouvent dans des pays en développement (voir aussi le document EB.2/2021/4-A, par. 76 et 100). Concernant le renforcement des capacités nationales et le développement communautaire, le Comité a reçu des informations sur l'approche à trois niveaux que le PAM a mise en place pour renforcer la conception, la planification et la mise en œuvre des programmes de renforcement de la résilience, de filets de sécurité, de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux crises ainsi que sur l'action qu'il mène auprès des petits exploitants (voir aussi le document EB.2/2021/4-A, Effet direct 3, encadré 7).

58. S'agissant des programmes d'énergie solaire du PAM, le Comité consultatif a été informé que le PAM a recours à des technologies qui exploitent l'énergie solaire comme source d'énergie renouvelable et d'électricité dans toute l'Afrique et qu'il l'utilise pour la préparation des repas et la réfrigération, notamment dans les écoles. Par exemple, l'énergie solaire est utilisée pour faire fonctionner des pompes à eau au Tchad, en Égypte et au Sénégal, des cuisinières électriques et des séchoirs au Malawi et au Burundi et des puits au Niger et au Zimbabwe. Le Comité a été informé que parmi les appareils de cuisson à bon rendement énergétique, les plus modernes, qui utilisent des combustibles non issus de la biomasse (par exemple, les fourneaux fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié, les réchauds à éthanol et les autocuiseurs électriques) réduisent considérablement les émissions à l'échelle mondiale tout en supprimant les risques pour la santé et évitant de couper des arbres; en outre, si le PAM s'est engagé en faveur de la neutralité climatique, d'autres acteurs dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement, y compris le secteur privé, ont un rôle plus important à jouer dans la promotion d'écosystèmes durables liés à l'énergie solaire (voir aussi le document EB.2/2021/4-A, encadré 1, page 11).
59. **Le Comité consultatif prend note du travail accompli dans les contextes nationaux, notamment le niveau de contrôle des partenaires d'exécution, les activités de développement dans les pays, la visibilité des transferts octroyés aux bénéficiaires et l'usage qu'ils en font et les programmes favorisant l'énergie solaire. Le Comité attend avec intérêt des mises à jour sur ces questions, notamment en ce qui concerne l'activité d'achats de produits alimentaires et le recours accru du PAM à des fournisseurs locaux dans le cadre des achats et de la distribution de ces produits.**

IV. Nomination de l'Auditeur externe du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2028

60. Il est indiqué dans le document qu'à sa deuxième session ordinaire de 2020, le Conseil a approuvé la procédure de sélection et de nomination de l'Auditeur externe du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2028. Le document donne des précisions sur la procédure d'appel d'offres, l'évaluation des propositions techniques et financières, les présentations, les notes finales et la recommandation adressée au Conseil par le Groupe d'évaluation de nommer aux fonctions d'Auditeur externe du PAM la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne (*Bundesrechnungshof*), dont le montant total annuel de la rémunération – honoraires et toutes autres charges et dépenses compris – sera de 398 492 dollars, payables en versements trimestriels (EB.2/2021/5-B/1).
61. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la procédure de sélection est régie par l'article 14.2 du Règlement financier qui prévoit que l'Auditeur externe "est nommé, par sélection après mise au concours, pour un mandat de six ans non renouvelable. Il peut être élu de nouveau après une interruption d'au moins un mandat". Par ailleurs, il n'est pas interdit à l'Auditeur externe de se mettre au service d'autres fonds, programmes ou organismes une fois son mandat terminé. Le Comité a reçu des informations sur la procédure de sélection, la composition du groupe d'évaluation et les critères d'évaluation selon lesquels les notes attribuées aux propositions techniques et financières sont pondérées, conformément à la procédure approuvée par le Conseil, à raison de 80 pour cent pour l'évaluation des propositions techniques et de 20 pour cent pour celle des propositions financières.

62. Le Comité a également été informé que le PAM avait reçu, dans le cadre de la procédure de sélection après mise au concours, des propositions techniques et financières de l'Allemagne, du Canada, de la Fédération de Russie, de l'Inde, des Philippines, et de la Suède et que les pays ayant précédemment exercé les fonctions d'Auditeur externe du PAM étaient les suivants: la France (deux mandats de quatre ans, de 1994 à 2002); le Royaume-Uni (deux mandats de quatre ans de 2002 à 2010); l'Inde (un mandat de six ans de 2010 à 2016); et la France (un mandat de six ans de 2016 à 2022). Le Comité a été par ailleurs informé que le groupe d'évaluation juge que le *Bundesrechnungshof*, l'institution supérieure de contrôle des finances publiques de l'Allemagne, est le candidat le plus solide d'un point de vue technique et qu'il présente le meilleur rapport qualité-prix d'un point de vue financier. Les autres offres se situent dans une fourchette allant de 399 690 dollars à 810 983 dollars.
63. **Le Comité consultatif est d'avis qu'un plus grand nombre de candidats et une plus grande diversification des candidatures sont nécessaires pour garantir un processus vraiment concurrentiel. C'est pourquoi le Comité recommande que le Conseil d'administration demande au Directeur exécutif de prendre les mesures nécessaires pour accroître le nombre de participants aux futures procédures d'appel d'offres en mettant en place un processus qui favorise une plus grande diversité géographique.**

V. Documents soumis au Conseil d'administration pour information

Règles de gestion financière du PAM révisées (EB.2/2021/5-D/1)

64. Il est indiqué dans le document que les amendements apportés aux Règles de gestion financière ont pris effet au 1^{er} septembre 2021 et qu'elles ont pour objet: de prendre en compte les modifications des procédures du PAM découlant de l'adoption de la feuille de route intégrée, et en particulier les changements apportés au Règlement général et au Règlement financier; de poursuivre le renforcement de la gouvernance financière; d'unifier les Règles de gestion financière concernant les dérogations et de les étendre à tous les types d'achats; et d'incorporer les modifications précédemment apportées à la Règle de gestion financière 112.23 (devenue la Règle de gestion financière 112.35 dans la version révisée des Règles de gestion financière) qui ont été introduites en vertu de la Circulaire de la Directrice exécutive OED2014/019 en date du 2 décembre 2014 (EB.2/2021/5-D/1, Résumé).
65. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que conformément aux dispositions de l'Article 2.2 du Règlement financier, le Directeur exécutif établit des Règles de gestion financière conformes au Statut et au Règlement financier du PAM afin d'assurer une gestion financière saine guidée par un souci d'économie et que le Directeur exécutif communique ces règles, pour information, au Conseil d'administration du PAM, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies et au Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le Comité a également reçu des informations dont la présentation permet de comparer les règles de gestion financière ayant pris effet en mai 2013 à celles entrées en vigueur en septembre 2021. **Le Comité consultatif compte qu'une telle comparaison figurera dans les futurs rapports présentés au Conseil.**

Plan de travail de l'Auditeur externe

66. Le document EB.2/2021/5-C/1, soumis au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) pour information, présente le plan de travail annuel de l'Auditeur externe et détaille les vérifications à effectuer entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

Budget AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
CAI	coûts d'appui indirects
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ONG	organisation non gouvernementale
PMA	pays les moins avancés
PSP	plan stratégique de pays
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient